



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**



Dates : 06/12/2022
Auteurs : S.BAUDRY

Règlement coupe du district Havrais

Article 1 : Epreuve réservée à tous les joueurs licenciés dans le district du Havre . Coefficient SPID → 0,5

Article 2 : Cette épreuve se dispute par équipe de 2 à 4 joueurs (ses) d'un même club, ou de deux clubs différents (il s'agira d'une entente), 4 simples plus un double sont joués à chaque journée (formule coupe Davis). Le troisième et/ou quatrième joueur(s) pouvant disputer le double. Si l'équipe est composée de 2 joueurs, le double sera composé de ces 2 joueurs. L'ajout d'un 5^{ème} joueur est possible si l'équipe comporte au moins une féminine. Toutefois, un joueur ne peut jouer que dans une seule et même équipe.

Article 3 : Le fonctionnement est calqué sur les phases de poules du championnat. Il est suivi (si possible) par un tableau à classement intégral. Dans l'idéal, des poules de 6 à 8 équipes seront composées. Toutefois, **le responsable de l'épreuve peut adapter cet article pour faire jouer un maximum de rencontres.** Les clubs seront informés au début de l'épreuve.

Article 4 : Le classement des joueurs de début de saison sera maintenu pour permettre à une équipe de poursuivre l'épreuve dans sa catégorie initiale.

Article 5 : Les rencontres auront lieu le **mercredi soir à 20h00**. Toutefois, s'il y a accord entre les deux équipes, une rencontre peut être jouée avant la date et, si elle est repoussée, avant la date officielle de la rencontre suivante. Les feuilles de rencontres devront être retournées au responsable dans les 3 jours suivant la date de la rencontre. Il y aura une rencontre environ toutes les 3 semaines (le calendrier sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées). Première rencontre communiqué au moins deux semaines avant la fin des inscriptions.

Article 6 : Une équipe forfait sera retirée de la compétition

Article 7 : L'équipe recevant s'occupe du juge arbitrage. En cas d'erreur ce sont les feuilles de parties qui sont prises en compte. Si problème de salle, il est possible d'inverser les lieux de la compétition.

Article 8 : En cas de problème le contact du responsable est :

Mail : sby@cdtt76.fr

Tél : 0681225721

Article 9 : La saisie des feuilles de rencontre se fait directement sur SPID comme en championnat. Il est conseillé d'utiliser "GIRPE" pour la gestion de la feuille et l'exportation des résultats vers SPID.

Article 10 : Le coût de l'engagement est de 15€ par équipe à régler par prélèvement du CD76TT.

Les inscriptions se font **par le site du cd76 : <https://cd76tt.fr/> en précisant les noms, prénoms, N° licence, et points de chaque joueur ainsi qu'au minimum une adresse mail et un numéro de téléphone par équipe. Date avant le 30 janvier.**

Passée cette date, aucune inscription ne sera prise en compte

Article 11 : La coupe sera remis lors de l'assemblée du district ou lors d'une finale en fonction des possibilités d'organisation..

Article 12 : Quatre catégories sont prévues, à savoir :

- ♣ **Catégorie Toutes catégories** : Pas de limite de classement. Avoir au moins un joueur à plus de 1700 points qui joue les rencontres.
- ♣ **Catégorie A** : Réservée aux joueurs (ses) ayant un classement inférieur à 1700 points (1699 points maxi), pas de limite mini.
- ♣ **Catégorie B** : Réservée aux joueurs (ses) ayant un classement inférieur à 1300 points (1299 points maxi), pas de limite mini.
- ♣ **Catégorie C** : Réservée aux joueurs (ses) ayant un classement inférieur à 900 points (899 points maxi), pas de limite mini.
- ♣ **Catégorie D** : Réservée aux joueurs (ses) ayant un classement inférieur à 600 points (599 points maxi), pas de limite mini.

Si le nombre d'équipes inscrites dans une catégorie est insuffisant, le responsable de l'épreuve proposera aux équipes concernées d'intégrer une autre catégorie.

Article 13 : L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le comité de Seine-Maritime est seul habilité à régler tous les litiges.